



DEMANDE D'AIDE À L'ACQUISITION OU L'ÉCHANGE DE PARCELLES BOISÉES

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

Sollicite une aide pour l'échange de parcelles forestières.

Sollicite une aide pour l'acquisition de parcelles forestières qui contribuera au regroupement de mon patrimoine foncier forestier conformément au dossier ci-joint.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide et m'engage pour une durée de 15 ans à maintenir la destination forestière des îlots constitués grâce à ces acquisitions ou échanges, à ne pas démembrer et à fournir une garantie de gestion durable adaptée à ma propriété. En cas de non respect de ces engagements, je serai amené(e) à rembourser au Département la subvention perçue.

A,

Signature du demandeur :

le

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER:

- ❖ Photocopie de plan de situation à l'échelle 1/25 000 avec report de la (des) parcelle(s) ;
- ❖ Extrait de plan cadastral avec report de la (des) parcelle(s) déjà possédée(s) et de celle(s) nouvellement acquise(s) ;
- ❖ Titre de propriété des parcelles déjà possédées (extrait récent de matrice cadastrale ou acte notarié) ;
- ❖ Attestation du notaire ayant enregistré la transaction ;
- ❖ Décompte définitif des frais de notaire (après passage à la conservation des hypothèques) ;
- ❖ Déclaration d'adhésion au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (ou autres documents de gestions durables) ;
- ❖ Relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire de l'aide ;

VOLET TECHNIQUE ET FINANCIER

➤ SITUATION DE LA OU DES PARCELLES DÉJÀ POSSÉDÉE(S) ET CONCERNÉE(S) PAR LE GROUPEMENT :

Commune	Section	Numéro	Surface (ha)	Peuplement*	Type de propriété**
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Total =					

* Exemple de peuplements : *Taillis, futaie, mélange taillis-futaie, terrain à boiser...*

** *Propriétaire, nu-propriétaire, indivisaire.*

➤ SITUATION DE LA OU DES PARCELLES ACQUISE(S) OU ÉCHANGÉE(S) :

Commune	Section	Numéro	Surface (ha)	Peuplement*	Essence
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Total =					

* Exemple de peuplements : *Taillis, futaie, mélange taillis-futaie, terrain à boiser...*

➤ MOTIVATION DU PROJET :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE INSTRUCTEUR (CRPF)

..... atteste que :

La demande est conforme aux règles d'éligibilité.

Ce dossier concerne transaction(s) pour un montant de frais d'actes notariés de€.

Soit une subvention de €.

Observations éventuelles :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature et cachet du technicien :

Règles d'éligibilité et montant des aides

Description des actions éligibles	Echanges et acquisitions de parcelles boisées dans le département de la Vienne
Bénéficiaires	Propriétaires publics ou privés.
Parcelles éligibles	Parcelles à vocation forestière (parcelles boisées ou destinées à être boisées dans les 3 ans) situées dans le département de la Vienne.
Transactions éligibles	Obtention d'un îlot de plusieurs parcelles forestières : <ul style="list-style-type: none">• Soit en acquérant des parcelles contigües ou situées dans un rayon de 100 m autour de celles déjà possédées ;• Soit en acquérant un îlot de parcelles à au moins deux propriétaires différents.
Montant de l'aide	Le montant de l'aide représente 80 % du cout des dépenses suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Émoluments proportionnels ;• Rôles (expédition, copies, extraits) ;• Extraits cadastraux ;• Taxe de publicité foncière ;• Salaire du conservateur. Plafond : 3000€ par propriétaire et par an.

Engagements du bénéficiaire

Le propriétaire bénéficiant de ces aides s'engage à :

- Maintenir la destination forestière des parcelles pour une durée minimale de 15 ans ;
- Boiser, dans un délai de trois ans, les parcelles non forestières ;
- Ne pas démembrer l'îlot constitué ;
- Fournir une garantie de gestion durable adaptée à son cas (Plan simple de gestion, Code des bonnes pratiques sylvicoles "plus" ou Règlement type de gestion) pour une durée minimale de 15 ans.